

Syndicat Étudiant du Cegep Marie-Victorin
7000 rue Marie-Victorin Local : E-018
Montréal, Québec H1G
Fax (514) 328-

**Procès verbal de l'Assemblée générale du
1^{er} avril 2009**

0. Ouverture

Proposition : Il est proposé par Suzie Duval l'ouverture de l'assemblée générale à 12h27.

La proposition est appuyée par Dominique Lapointe

La proposition est adoptée à l'unanimité

1. Praesidium et secrétariat

Proposition : Il est proposé par Vanessa Clavelle que Youri Couture soit à l'animation et Eliane Normandeau soit au secrétariat.

La proposition est appuyée par Stéphanie Germain

La proposition est adoptée à unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Il est proposé par Stéphanie Germain l'adoption de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

0. Ouverture

1. Praesidium

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 18 février 2009

4. Élection

5. Party de session

6. Femme

7. Traitement d'avis de motion

8. Congrès

9. Statue et règlement

10. Fermeture

La proposition est appuyée par Myriam Godard

La proposition est adoptée à unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'Assemblée générale du 18 février 2009

Proposition : Il est proposé par Justine Pronovost l'adoption du procès verbal du 18 février 2009.

La proposition est appuyée par Eliane Thouin.
Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Élections

Secrétaire générale
Justine Pronovost se propose
Appuyée par Maude Leclerc
Vote
Élue à majorité

Représentants-es à la commission des études
Technique : - personne ne se propose
Préuniversitaire: - personne ne se propose

5. Party de session

Radney Jean-Claude propose que le party de fin de session se face dans un bar ou dans une salle avec des bands de Marie-Victorin et des DJs.
La proposition est appuyée par Vanessa Clavelle
Adoptée à l'unanimité

6. Femme

Proposition : Il est proposé par Marie-France Ferland sur conciliation d'horaire pour parents-étudiants du Cégep Marie-Victorin (Voir Annexe 1).
La proposition est appuyée par Elise Carrier-Martin
Adoptée à l'unanimité.

7. Traitement d'avis de motion

Proposition : Stéphanie Germain propose que l'on ajoute dans l'Article 53 en tant que comité permanent le comité interculturel et
Que l'article se lise comme suit : « e) comité interculturel»
Le proposeur et l'appuyeur n'étant pas présents, la présidence a soumis la question à l'Assemblée
L'Assemblée a accepté à majorité de traiter l'avis de motion.
Proposition est adoptée à l'unanimité

8. Congrès

Proposition : Le conseil exécutif propose une plénière de 15 minutes sur la prochaine campagne de l'ASSÉ.
La proposition est appuyée par Suzie Duval
Adoptée à l'unanimité

Proposition : Le conseil exécutif propose que la prochaine campagne de l'ASSE :

1. Pour une réforme progressive du régime des prêts et bourses.
2. Pour une correction du sous-financement historique de l'éducation postsecondaire et un réinvestissement massif dans les programmes sociaux.

La proposition est appuyée par Marie-Pier Ferland

Demande de quorum pour considérer l'Assemblée légitime

Vote:

Pour: 16 Contre: 11 Abs: 0

Laurence Bourcheix-Laporte propose une pause de 5 minutes

La proposition est appuyée par Vanessa Clavelle

Vote:

Pour: 10 Contre: 4 Abs: 0

Réouverture proposée par Guillaume Langlois

La proposition est appuyée par Fabrice Ilunga

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale

Adoptée à l'unanimité

9. Statuts et règlements

Point d'information

10. Varia

Point d'information

11. Fermeture

Proposition : Il est proposé par Élise Carrier-Martin la fermeture de l'assemblée générale à 13h41.

La proposition est appuyée par Jean-Philippe Rozon

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION SUR CONCILIATION D'HORAIRE POUR PARENTS-ÉTUDIANTS

- Considérant que les heures d'ouverture des services de garde se situent en moyenne entre 7h00 et 18h00;
- Considérant que les services de garde imputent des pénalités monétaires pouvant aller jusqu'à \$5.00/la minute;
- Considérant que les parents monoparentaux ont moins de temps en soirée à consacrer aux travaux et aux études;
- Considérant que les parents-étudiants sont parfois contraints à s'absenter plus de trois fois dans une session à cause d'un enfant malade. Et, que le motif parental n'est pas toujours considéré comme un motif raisonnable de la part des enseignants qui doivent appliquer l'article 4.7.3 de la PIEA (15 points sur la note finale);
- Considérant que certains parents-étudiants doivent occuper un emploi à temps partiel pour boucler les fins de mois;
- Considérant que la réussite scolaire fait partie des valeurs et objectifs du cégep Marie-Victorin;
- Considérant que la conciliation familles-études fait déjà partie des revendications du SECMV;
- Considérant que la recherche du Ministère de l'éducation du Québec démontre que pour avoir sensiblement les mêmes conditions salariales que les hommes, les femmes doivent poursuivre des études supérieures;

Nous demandons au cégep Marie-Victorin :

1. De créer une clause spéciale pour les parents-étudiants d'enfants de 0 à 12 ans, les exemptant automatiquement de cours débutant à soit à 8h00 ou se terminant à 18h00.
2. Qu'un amendement soit apporté à l'article 4.7.3 de la PIEA afin de préciser le **motif parental** (rendez-vous chez un spécialiste ou enfant malade) comme étant un motif **raisonnable**;
3. Que la Direction examine la possibilité d'intégrer au système informatique les noms des parents-étudiants qui font une demande d'exemption de cours débutant à 8h00 ou se terminant à 18h00. Ainsi, à chaque session, lors de la création des horaires, le système informatique tiendrait automatiquement compte de ces contraintes.